



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2021_32

Alignement individuel

Rue de Mibois

Parcelle ZK 64

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la voie routière ;
- Vu** la demande présentée le 11 juin 2021 par Olivier COLIN, géomètre-expert à Champagnole, pour le compte de la l'indivision MELET, par laquelle il sollicite l'indication de l'alignement de la parcelle située rue de Mibois, cadastrée section ZK n°64 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Alignement

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée : I-J-K-L, conformément au plan cadastral joint au présent arrêté.

Article 2 : Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 : Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de **UN** an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 5 : A défaut par l'indivision MELET de se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, elle sera poursuivie pour contravention de voirie.

Mignovillard, le 1^{er} juillet 2021

Le Maire,

Florent SERRETTE



Propriété Indivision MELET
Rue de Milbois
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

MIGNOVILLARD
 Section ZK
 n° 64
 "Champs du Bois"

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
 Géomètres - Experts
 95 Rue Prosper - 39300 CHAMPAGNOLE
 Bureau secondaire : 7, Rue du Mirail - 39200 SAINT CLAUDE
 Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS
 Tel : 03.84.52.01.17

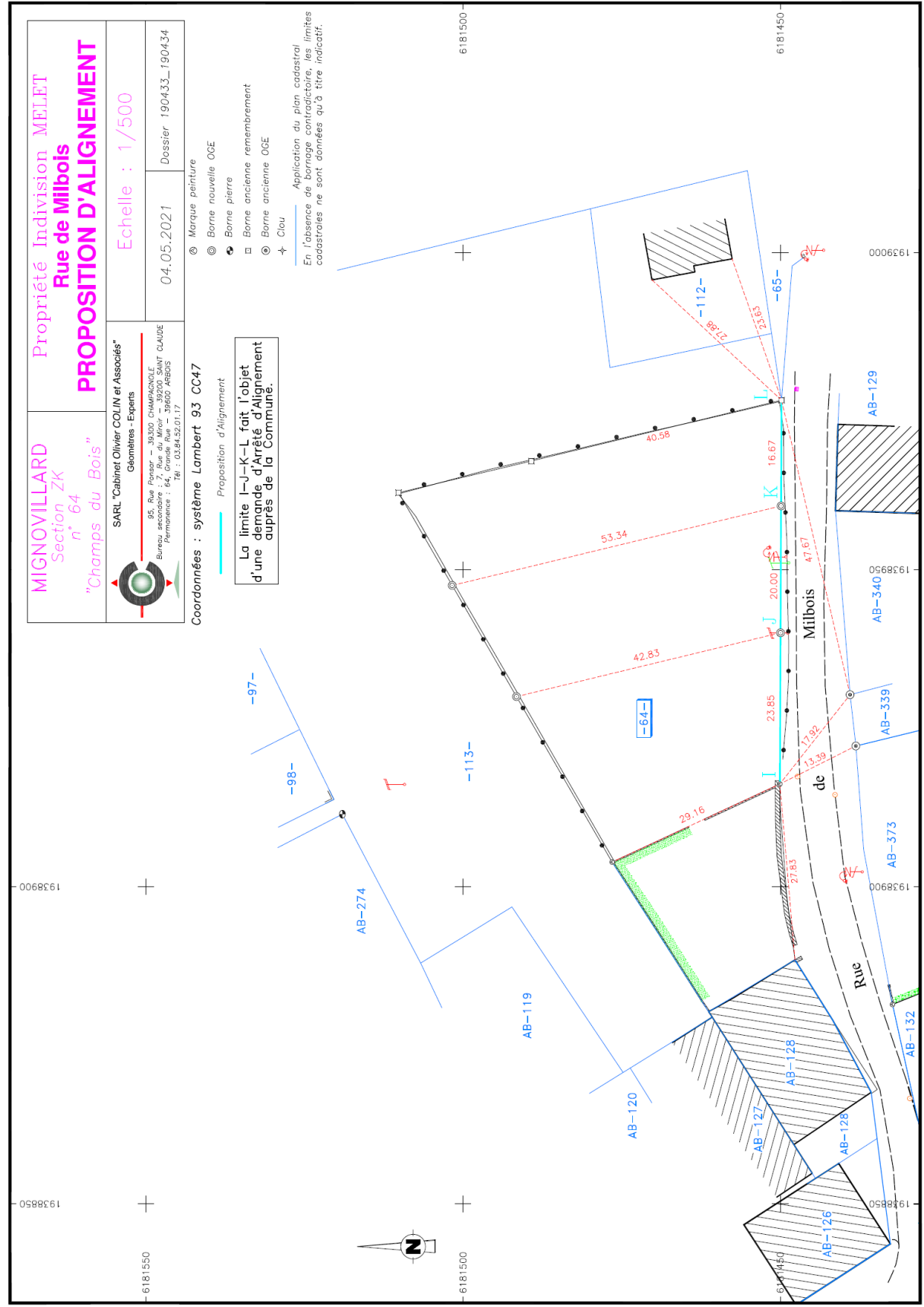
Echelle : 1/500

04.05.2021 Dossier 190433_190434

Coordonnées : système Lambert 93 CC47
 Proposition d'Alignement

La limite I-J-K-L fait l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement auprès de la Commune.

- ⊗ Marque peinture
 - ⊙ Borne nouvelle OGE
 - ⊙ Borne pierre
 - ⊠ Borne ancienne remembrement
 - ⊙ Borne ancienne OGE
 - ⊕ Clou
- Application du plan cadastral
 En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.



Cet arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.